

Service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE**

2018



Introduction

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville assure cette compétence sur l'ensemble de son territoire.

Ce rapport est un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité

Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Le contenu du présent document reprend l'essentiel des Indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2018.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public :

- ✓ Rassemble les données de manière logique transparente ;
- ✓ Informe les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service ;
- ✓ Favorise la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets ainsi que de l'économie circulaire.



Sommaire

Introduction	2
Sommaire	3
Présentation du territoire desservi	4
1. Territoire desservi et population concernée	4
A. Présentation du périmètre	4
B. Organisation du service	5
C. Limites territoriales de la compétence	7
D. Déchets pris en charge par le service	7
2. Compétences	8
La prévention des déchets	9
Indicateurs Techniques	11
1. Collecte Sélective des déchets recyclables	12
A. Généralités	12
B. Filières de recyclage	13
2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	14
A. Généralités	14
B. Traitement des OMr	14
3. Collecte en déchèterie	16
A. Généralités	16
B. Filières de traitement des déchets collectés en déchèterie	17
4. Collectes spécifiques	19
5. Bilan quantitatif	21
A. Tonnages totaux et production par habitant	21
B. Evolution des tonnages	23
C. Comparaison avec des données départementale et nationale	24
Indicateurs Contractuels	25
1. Eléments contractuels	25
2. Optimisation du service	27
Indicateurs financiers	28
1. Bilan des coûts et recettes de fonctionnement	29
2. Modalité de financement du service	31
A. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	31
B. La Redevance Spéciale	32
GLOSSAIRE	37

Présentation du territoire desservi

1. **TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION CONCERNÉE**

A. Présentation du périmètre

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits par les usagers des 27 communes membres, soit 30 116 habitants (population totale INSEE).

Ce territoire de 227 km² est varié en densité de population et en affluence touristique. L'habitat y est de type semi-rural.

Dans le but de lisser les impacts relatifs aux variations saisonnières de population, plus ou moins importantes, sur les indicateurs technico-économiques, la population fournie par les services fiscaux pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été préférée aux données démographiques de l'INSEE, car elle prend notamment en compte les résidences secondaires (cf. L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales). La population DGF ainsi calculée est de 32 922 habitants.



Figure 1 : Carte des différentes communes de la CCPHB au 1^{er} janvier 2018

B. Organisation du service

➤ La collecte des déchets

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré en régie sur la partie Euroise du territoire et en prestation de service sur la partie Calvadosienne. Il existe deux types de collectes : l'apport volontaire et le porte-à-porte.

La collecte des déchets ménagers et assimilés comprend le ramassage :

✓ des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Cette collecte se fait en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, une à sept fois par semaine, selon les endroits.

✓ des déchets recyclables

Les déchets recyclables sont collectés :

- en bi-flux sur la partie Calvadosienne : corps creux (*briques alimentaires, emballages métalliques, plastiques*) et corps plats (*papiers-cartonettes*). Six communes sont collectées en porte-à-porte, une fois par semaine en alternance, les autres étant collectées uniquement en apport volontaire ;
- en monoflux (corps creux et corps plats mélangés) sur la partie Euroise.

Au total, 65 colonnes d'apport volontaire sont disponibles pour les corps plats, et 58 pour les corps creux.

✓ du verre

106 colonnes d'apport volontaire sont réparties sur tout le territoire pour la collecte du verre.

✓ des déchets verts

Une collecte en porte-à-porte est réalisée une fois par semaine, d'avril à

octobre, à Honfleur et dans le bourg de Beuzeville.

✓ des encombrants

Afin de permettre aux personnes ne disposant pas de véhicule pour transporter les déchets occasionnels ordinairement collectés en déchèterie (encombrants et ferrailles), des collectes spécifiques en porte-à-porte sont organisés sur chaque commune.

✓ des textiles usagés (TLC)

Des bornes d'apport volontaire dédiées aux textiles usagés (Textiles, Linges de maison et Chaussures) sont disponibles sur l'ensemble du territoire. La collecte est assurée par différentes associations.

✓ des déchets des non-ménages

La CCPHB propose aux producteurs non-ménages la prise en charge de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est confondu à celui réalisé pour les ménages en termes de collecte et traitement. Il dispose en partie d'un système de financement qui lui est propre : la redevance spéciale.

De plus, compte-tenu de la concentration importante de commerces, dans l'hypercentre d'Honfleur, des ramassages spécifiques sont assurés pour la collecte des cartons, verres et huiles alimentaires usagées produits par ces professionnels. Ces ramassages sont assurés par la société COVED deux à cinq fois par semaine selon la saisonnalité.



Figure 2 : Carte représentant le service de collecte des déchets (OMr et délectif)

➤ La collecte en déchèterie

Deux déchèteries sont présentes sur le territoire, l'une à Beuzeville, gérée par le SDOMODE, et l'autre à Honfleur, dont la gestion est assurée par la société COVED dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Les types de déchets acceptés sont listés ci-dessous :

- Gravats
- Encombrants
- Déchets verts
- Cartons
- Bois
- Ferraille
- Batteries



- Pneumatiques
- Huiles végétales
- Huiles minérales
- Piles et accumulateurs
- Lampes
- Corps creux
- Corps plats
- Verre
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Textiles usagés
- Déchets Ménagers Spéciaux : peintures, solvants, produits phytosanitaires
- Cartouches d'encre
- Plâtre (à Beuzeville)
- Mobilier (à Beuzeville)

➤ Le traitement des déchets

Les modes privilégiés de traitement sont, par ordre de priorité : la réutilisation (ex : textiles usagés...), le recyclage (ex : papier, verre...), la

valorisation, matière ou énergétique (ex : déchets verts, ordures ménagères résiduelles...) et enfin l'élimination (ex : encombrants...).

C. Limites territoriales de la compétence

Une partie des compétences est assurée par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest de l'Eure (SDOMODE), dont le périmètre est beaucoup plus large que celui de la communauté de communes. Nous n'aborderons dans ce rapport que les indicateurs relatifs à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. Le rapport du SDOMODE est quant à lui consultable sur le site internet www.sdomode.fr.

D. Déchets pris en charge par le service

Le tableau suivant détaille les modalités d'élimination des déchets de la Communauté de Communes. Il reprend les fréquences et modes de ramassage, ainsi que le type de traitement appliqué pour chaque type de déchet collecté séparément :

Déchets Collectés	Mode de Collecte	Mode et fréquence de collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles		Porte à porte : 1 à 7 fois / semaine selon secteur	 Incinération (Valorisation énergétique) ou enfouissement
Emballages ménagers recyclables		Porte-à-porte ou apport volontaire	 Centre de Tri puis filière de recyclage (Valorisation matière)
Verre		Apport Volontaire	 Plateforme de regroupement puis filière de recyclage (Valorisation matière)
Textiles, Linge de maison, Chaussures		Apport Volontaire	 Tri des textiles puis réutilisation ou recyclage (Valorisation matière)
Déchets verts		Déchetterie ou porte à porte (selon secteurs)	 Compostage
Encombrants, ferrailles, bois, gravats, cartons, DMS, DEEE, piles, néons ...		Déchetterie ou porte à porte possible pour les encombrants	 Recyclage (Valorisation matière) ou incinération (Valorisation énergétique) ou enfouissement

2. COMPETENCES

Le service public de prévention et de gestion des déchets est en charge de :

- La **collecte** des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion de la **déchèterie** ;
- Le transfert et **transport** des déchets collectés jusqu'aux sites de traitement ;
- Le **tri** des déchets recyclables, le **traitement** des autres déchets.

La compétence est organisée différemment sur le territoire : la compétence globale de gestion (collecte et traitement) est assurée par la Collectivité sur la partie Calvadosienne, et la compétence « traitement » est transférée à un syndicat de traitement pour la partie Euroise.

Le tableau suivant présente les modalités de gestion des compétences.

COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
COLLECTE	Assurée en régie	
GESTION DE LA DECHETTERIE TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Déléguee au SDOMODE	Assurée en prestation de service



La prévention des déchets

Afin d'informer les usagers sur le service de collecte, et de les sensibiliser au recyclage et à la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en œuvre plusieurs supports et a réalisé plusieurs opérations de communication :

- Distribution de calendriers contenant un **mémo-tri** et des informations de sensibilisation.



- Animation dans le cadre du salon « Passionnément Jardin » les 28 et 29 avril 2018. La CCPHB a renouvelé son opération de **distribution gratuite de compost**, produit local obtenu sur la plate-forme de compostage où sont valorisés les déchets verts triés par les habitants du territoire.



- Animations auprès de jeunes publics et de personnes étrangères sur les consignes de tri lors d'après-midi organisés par l'association Jeunes Seniors Familles.



- Interventions sur le **gaspillage alimentaire** au Collège Alphonse Allais de Honfleur avec l'appui du SDOMODE : au moment de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, une première semaine de pesées a été effectuée ainsi qu'un sondage auprès des élèves sur la thématique. Après avoir été mis en relation avec le collège de Beuzeville, qui a réalisé cette action en 2016, l'établissement s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets alimentaires, notamment au niveau de la cuisine. Une seconde semaine de pesées a été réalisée en fin d'année afin d'évaluer les effets des changements engagés.

- Animations au collège Jacques Brel de Beuzeville au sein de 2 classes, portant sur plusieurs thématiques dont :
 - Le recyclage des déchets (interventions à la radio) ;
 - Opération « Nettoyons la nature » autour du lac de Toutainville le 25 juin 2018, puis autour de l'établissement et du stade de Beuzeville le 28 septembre 2018.
-
- La communauté de communes est intervenue dans 7 écoles Euroises et a ainsi sensibilisé 633 élèves sur les consignes de tri relatives aux papiers.
-
- Intervention sur l'importante du recyclage auprès des établissements scolaires Calvadosiens : 6 écoles soit 335 élèves.
 - Animations dans les centres de loisirs du territoire sur l'importance du recyclage, les consignes de tri et organisation d'une collecte des déchets aux alentours des lieux de centre.
-
-
- Promotion du compostage et du vermicompostage lors d'animation sur les marchés de Beuzeville et de Honfleur les 3 et 4 juillet 2018.
-

Indicateurs Techniques



1. COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS RECYCLABLES

A. Généralités

La Collecte Sélective vise à ramasser les déchets ménagers recyclables, pré-triés par les usagers, dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.

Le recyclage des produits issus de la collecte sélective permet de réintroduire de la matière dite « secondaire » dans les processus de fabrication : cela permet d'économiser des matières premières mais aussi l'eau et l'énergie nécessaires à leur extraction, leur transport et leur transformation.

Sur la partie Euroise, les déchets recyclables sont collectés en mélange (sacs jaunes), et sur la partie

Calvadosienne, les déchets sont séparés en deux flux distincts :

- Corps creux (plastiques, métaux, briques alimentaires) ;
- Corps plats (papiers et cartonnettes).

Les emballages ménagers, qu'ils soient collectés en apport volontaire ou en porte-à-porte, sont transportés au centre de tri du SDOMODE, situé à Pont-Audemer (27) et exploité par la société COVED. Depuis le 01/11/18, les déchets recyclables Calvadosiens sont envoyés au centre de tri IPODEC au Havre.

Les erreurs de tri sont en partie enfouies au centre de stockage des déchets ultimes ETARES, à Cauvicourt (14), en partie valorisées.

Le schéma suivant illustre le procédé de tri des recyclables :

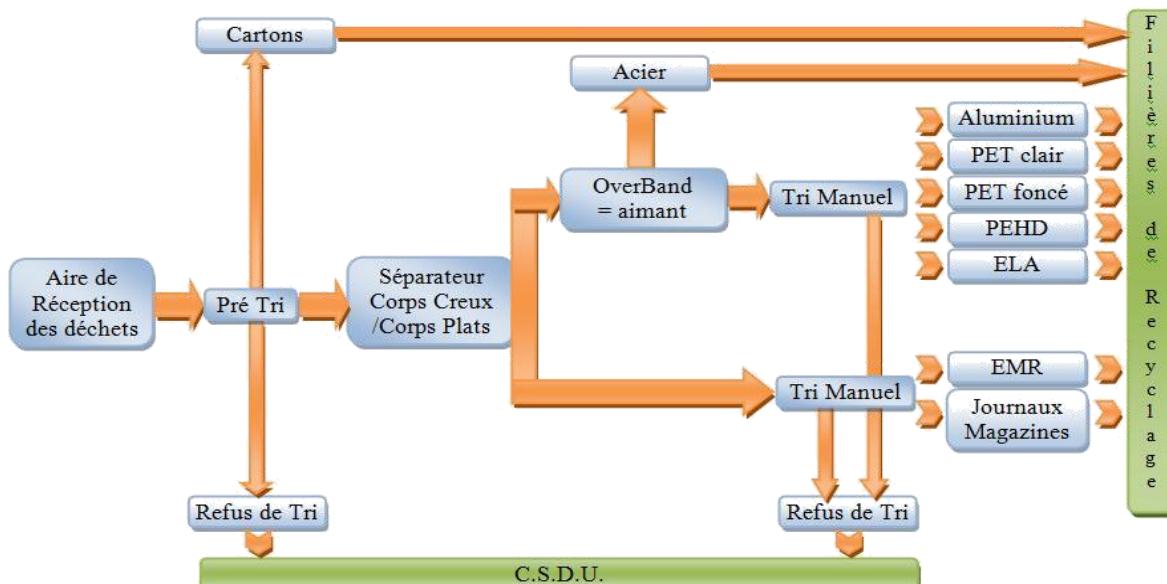


Figure 3- Synopsis du procédé de tri des déchets recyclables secs en centre de tri

B. Filières de recyclage

Les filières de recyclages varient selon le type de matériau :

- Les emballages en acier sont triés puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, il sert à la fabrication de bobines d'acier, de fil d'acier...



- Les emballages en aluminium sont triés manuellement sur les tapis (une fois l'acier retiré). Compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.



- Les bouteilles en P.E.T. (PolyEthylène Téréphthalate) sont lavées, séchées, puis réduites en fibres. Le P.E.T. régénéré est principalement utilisé pour le rembourrage de vêtements, la fabrication de nouveaux emballages (barquettes...).



- Les bouteilles en P.E.H.D. (PolyEthylène Haute Densité) sont lavées, séchées, puis réduites en fibres. Le P.E.H.D. régénéré est principalement utilisé pour la fabrication de nouveaux objets comme des arrosoirs, tuyaux.

- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.



- Les Papiers - Cartons Non Complexés sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.



- Les papiers sont transformés en pâte à papier ; dés-encreée, égouttée puis séchée, elle est ensuite enroulée en bobines qui seront acheminées vers un imprimeur pour l'édition de journaux locaux par exemple.



- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.



2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

A. Généralités

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) désignent la part des déchets qui reste après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, de 1 à 7 fois par semaine selon les secteurs, les OMr transitent par les quais de transfert d'Honfleur ou de Pont-Audemer, avant d'être transportées jusqu'à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Saint-Jean de Folleville (76) ou bien en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SDOMODE, situé à Malleville-sur-le-Bec (27).

B. Traitement des OMr

➤ Incinération des OMr

L'unité de valorisation énergétique ECOSTU'AIR, appartenant au SEVEDE et exploitée par la société OREADE, possède une capacité annuelle maximale de 208 000 tonnes. Cette installation induit l'emploi d'une trentaine de personnes pour son fonctionnement en continu. ECOSTU'AIR est certifiée ISO 14 001 pour l'environnement et OHSAS 18 001 pour la sécurité, la santé et l'hygiène au travail.

Le procédé de valorisation énergétique est présenté dans la page suivante.



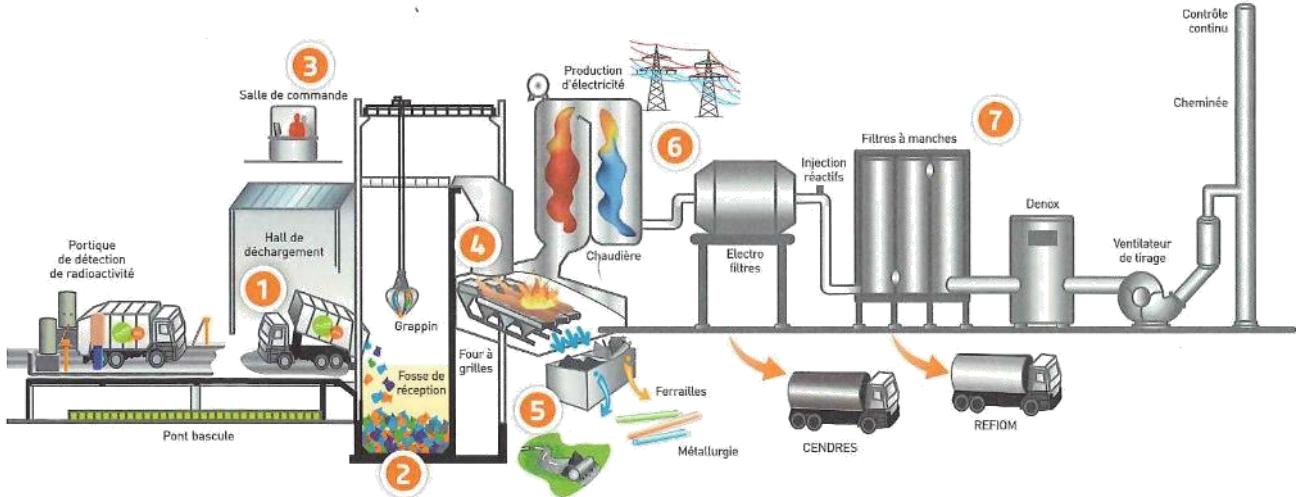


Figure 4 : Synoptique du procédé de valorisation énergétique des déchets ménagers



1 Hall de Déchargement :

Après avoir été pesés individuellement à leur arrivée, les camions déchargent les déchets dans la fosse de réception.



2 Fosse de réception :

Mise en dépression afin d'éviter toute odeur, la fosse est équipée d'un pont roulant avec un grappin.



3 Salle de contrôle :

Elle centralise la commande de l'ensemble des équipements. Elle permet la vérification, en temps réel, du bon fonctionnement du centre et le suivi permanent de la qualité des rejets.



4 Deux fours :

Ils sont d'une capacité totale de 13 tonnes/heure chacun/ Les déchets y sont introduits dans des trémies de chargement.



5 Mâchefers :

Constitués des produits incombustibles (verre, minéraux, métaux), ils sont entièrement réutilisés en remblai routier après avoir été analysés, calibrés et dé-ferraillés.



6 Chaudières et turboalternateur :

Chaque four est équipé d'une chaudière qui produit de l'eau surchauffée à partir de la combustion des déchets. Cette eau surchauffée se transforme en vapeur et alimente un turboalternateur qui produit de l'électricité.



7 Traitement des fumées :

Il permet, par un système d'injection de réactifs et de filtration, de neutraliser l'acidité des fumées et de capturer les polluants. Les résidus récupérés sont évacués vers un centre d'enfouissement spécialisé.

➤ Enfouissement des OMr

Le Centre de Traitement et de Valorisation énergétique de Malleville-sur-le-Bec (27), aussi appelé CETRAVAL, est une installation de stockage des déchets non dangereux appartenant au SDOMODE. Il permet le traitement en enfouissement d'une partie des ordures ménagères de l'Ouest de l'Eure, des encombrants, du plâtre et des déchets industriels banals (déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères). Les gravats du y sont acheminés depuis les déchèteries en vue de leur concassage avant réutilisation et revente.



Le suivi environnemental du site est un des axes importants de l'activité du CETRAVAL, notamment par une gestion rigoureuse des lixiviats, liquide issu de la décomposition des déchets organiques, qui sont récupérés par des puits installés dans chaque alvéole des casiers. De même le biogaz, qui provient de la biodégradation des déchets organiques, est collecté grâce à des puits.

Depuis le 24 avril 2013, le site a été certifié ISO 14001 consolidant ainsi la gestion environnementale mise en place depuis plusieurs années.



3. Collecte en déchèterie

A. Généralités

La déchèterie est un espace dans lequel les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Ceux-ci sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

La déchèterie de Honfleur est gérée par la société COVED, en prestation de service. Celle de Beuzeville est gérée par le SDOMODE.



B. Filières de traitement des déchets collectés en déchèterie

 <p>Les déchets verts sont orientés vers une plateforme de traitement biologique, soit à celle de St Vigor d'Ymonville (76) exploitée par la société VALNOR, soit à la plate-forme de Martainville, appartenant au SDOMODE.</p>	 <p>Le bois collecté en déchèterie est en partie orienté vers une plateforme située à St Vigor d'Ymonville (76) exploitée par VALNOR. Les déchets de bois y sont broyés pour être valorisés, soit en chaufferie industrielle (Chapelle Darblay – 76) soit pour la fabrication de panneaux de particules (Belgique). L'autre partie du bois est broyée sur la plate-forme de Martainville, appartenant au SDOMODE.</p>
 <p>Les cartons d'emballages pressés en balles sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres obtenues sont transformées en feuilles de carton utilisées dans la production de nouveaux emballages.</p>	 <p>La ferraille collectée à Honfleur est acheminée vers une plateforme de tri (Alizay -27) exploitée par ATLANTIC METAL. Celle de Beuzeville est acheminée vers la plate-forme de tri ROYER à Giverville (27). Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans desaciéries où elle est fondues pour redonner un nouvel acier.</p>
 <p>Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont séparés en 4 catégories : Gros Electroménager Hors Froid, Gros Electroménager Froid, Ecrans et Petits Appareils en Mélange. ECOSYSTEME, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des D3E, assure la logistique et le financement de l'opération tout en s'impliquant dans le développement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre des opérations de démantèlement, réparation et réemploi des D3E.</p>	 <p>Les lampes collectées sur la déchetterie de Honfleur, sont enlevées et recyclées par RECYLUM, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des lampes concernées par le décret relatif à l'élimination des D3E (lampes fluo-compactes, lampes à LED, tubes fluorescents). Les différentes étapes du traitement des lampes usagées sont financées par une écocontribution, payée lors de l'achat des lampes neuves.</p>



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), séparés en différentes catégories au sein de la déchèterie de Honfleur, sont transportés vers un centre de traitement (celui de SARP Industrie situé à Limay -78-, de SEDIBEX à Sandouville -76- ou celui de TRIADIS à Rouen -76-) où ils sont orientés vers les filières de traitement adaptées (incinération à haute température, stabilisation, traitements physico-chimiques pour neutralisation...).



Les Piles collectées sur la déchèterie de Honfleur, sont collectées, traitées et valorisées par l'éco-organisme COREPILE, selon leurs spécificités, pour obtenir un taux de valorisation optimal.



Les « encombrants » collectés à Honfleur sont envoyés à la plate-forme SUEZ RV de Rogerville (76) pour être très puis enfouis en Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II. Ceux collectés à Beuzeville sont traités au centre d'enfouissement technique de Malleville-sur-le-Bec, géré par le SDOMODE.



Les gravats collectés à Honfleur sont transférés vers un Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe III (Etares) afin d'y être enfouis. Ceux collectés à Beuzeville sont envoyés à la plateforme multi filières du SDOMODE à Martainville (27) afin d'y être concassés et réutilisés.

Depuis août 2018, le SDOMODE a mis en place une benne de récupération des déchets d'éléments d'ameublements à la déchèterie de Beuzeville, afin de mieux les valoriser. Cela concerne les déchets de meubles utilisés par les particuliers, les professionnels et les collectivités (tables, chaises, armoires, commodes, buffets, étagères, lit, matelas, sommiers, bibliothèques, meubles de jardin, de salle de bain, de bureau, de cuisine...).

4. COLLECTES SPECIFIQUES

Dans un souci d'adaptation du service au contexte local, plusieurs collectes spécifiques sont assurées en porte-à-porte sur le territoire :

➤ Collecte en porte-à-porte des encombrants et ferrailles

Par définition, les encombrants sont des déchets ménagers qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères. Une collecte au porte-à-porte des encombrants est mise en place sur l'ensemble du territoire, afin de répondre à la difficulté des particuliers de transporter certains déchets jusqu'aux déchèteries. Cette collecte est assurée :

- Une fois par mois pour les communes de la partie Euroise ;
- Quatre fois par an pour la commune de Honfleur ;
- Deux fois par an pour les autres communes Calvadosienne.

Le volume et les dimensions des déchets présentés doivent être compatibles avec celles de la benne. Tous les déchets ne sont pas acceptés car, au vu de leur nature, il existe des filières de traitement spécifiques (bouteilles de gaz, déchets dangereux, déchets verts, pneumatiques, ou encore gravats...).



➤ Collecte en porte-à-porte des déchets verts

Une collecte au porte-à-porte de déchets verts a lieu d'avril à octobre sur la commune de Honfleur et le bourg de Beuzeville.

Sur la partie Calvadosienne, les déchets verts doivent être présentés en sacs ouverts, d'un volume de 100 litres et d'un poids de

20 kg au maximum et les branchages doivent être présentés en fagots liés d'une longueur de 1 mètre maximum seront collectés. Sur la partie Euroise, seuls les déchets verts présentés dans des bacs spécifiques vendus aux usagers sont collectés.



➤ Collecte des activités commerçantes

Les déchets assimilés sont les déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services qui sont, par leur nature, assimilables aux déchets ménages. L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de leur prise en charge par les services communaux à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.

La Communauté de Communes assure ainsi la collecte des déchets assimilés. Leur fréquence de ramassage est identique à celle des déchets des ménages dans le secteur concerné. Il est par conséquent impossible d'individualiser les quantités produites par les non-ménages de celles produites par les ménages.

a. Collecte des zones industrielles artisanales

Les déchets acceptés sont ceux qui peuvent être assimilés à ceux produits par les ménages tels que les déchets des activités normales de nettoyage des bureaux et de préparation des repas. Ne sont compris dans aucune des catégories : les cartons qui doivent être recyclés, les produits toxiques, les pneus, les vitres présentant un danger pour les ripeurs (liste non exhaustive). Cette collecte est assurée 2 fois par semaine.

b. Collecte de cartons et verres dans l'hypercentre de Honfleur

Compte-tenu de la densité de commerçants (restaurants et boutiques diverses...) dans l'hypercentre d'Honfleur, une collecte spécifique des verres et cartons des professionnels du secteur est assurée deux fois par semaine en basse saison et cinq fois par semaine en haute saison (du 1^{er} avril au 15 octobre).

5. BILAN QUANTITATIF

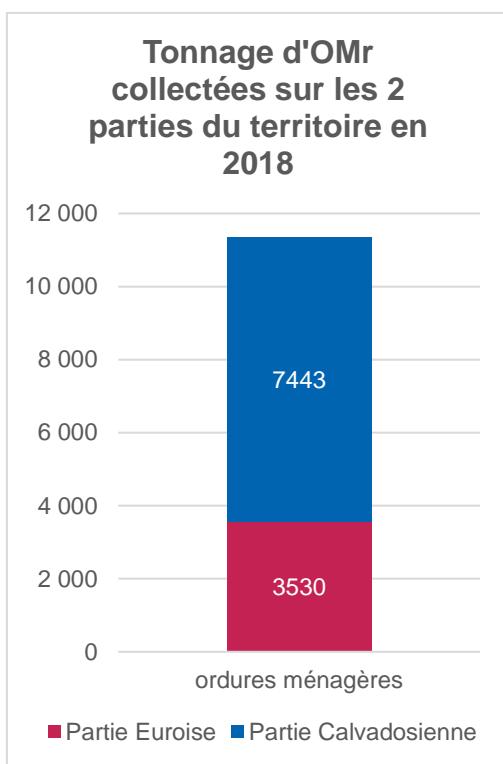
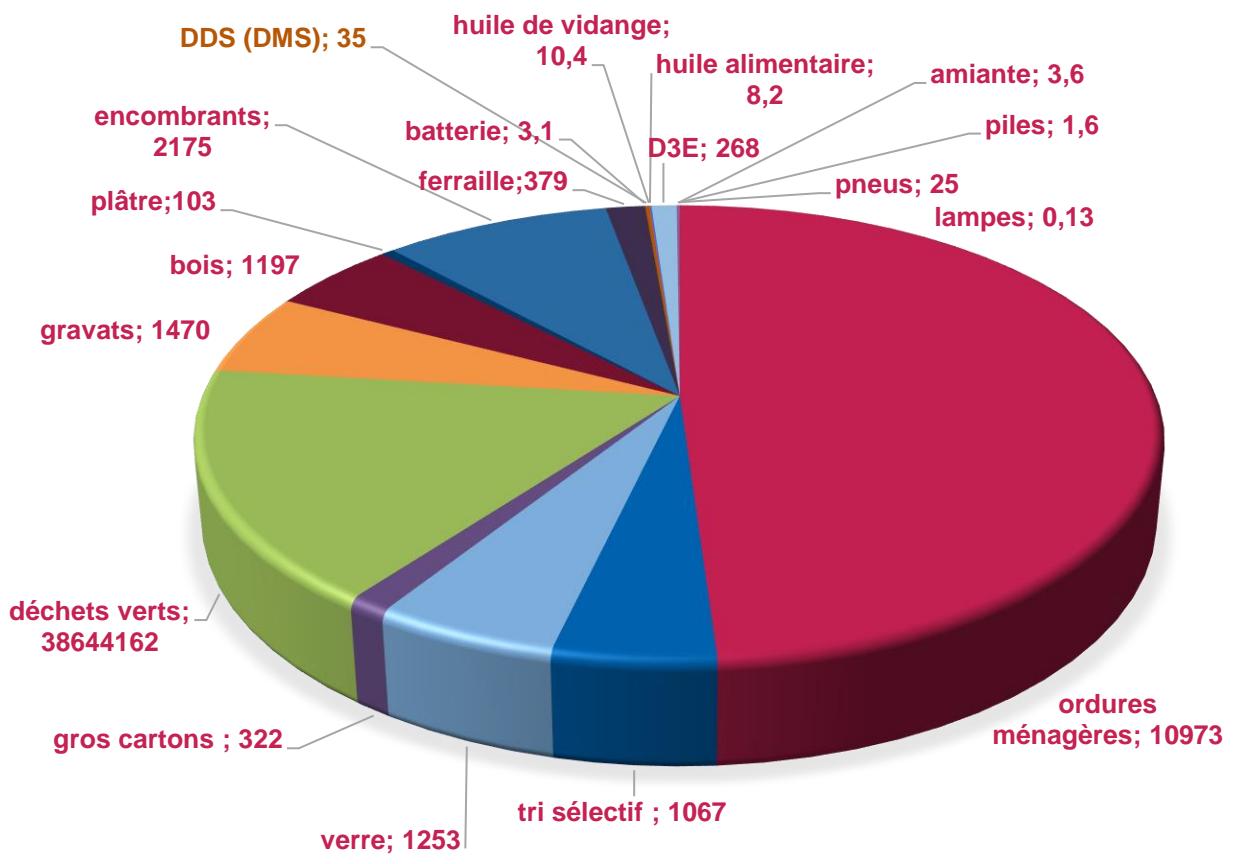
A. Tonnages totaux et production par habitant

L'ensemble des tonnages de chaque flux est présenté dans le tableau suivant.

	Tonnage	Production en kg/hab. INSEE	Production en kg/hab. DGF
OMr	10 973	364,4	333,3
Tri sélectif	1 067	35,4	32,4
Verre	1 253	41,6	38
Gros cartons	322	10,7	9,7
Déchets verts	4 162	138,2	126,4
Encombrants	2 175	72,2	66,1
Gravats	1 470	48,8	44,7
Bois	1 197	39,7	36,35
Plâtre	103	3,4	3,1
Ferraille	379	12,6	11,5
Batterie	3,1	0,1	0,1
DDS (DMS)	35	1,0	1,0
Huile de vidange	10,4	0,3	0,3
Huile alimentaire	8,2	0,3	0,2
D3E	268	8,9	8,1
Pneus	25	0,8	0,8
Amiante	3,6	0,1	0,1
Lampes	0,13	0,001	0,001
Piles	1,6	0,05	0,05
TOTAL	23 456	778,8	712,5

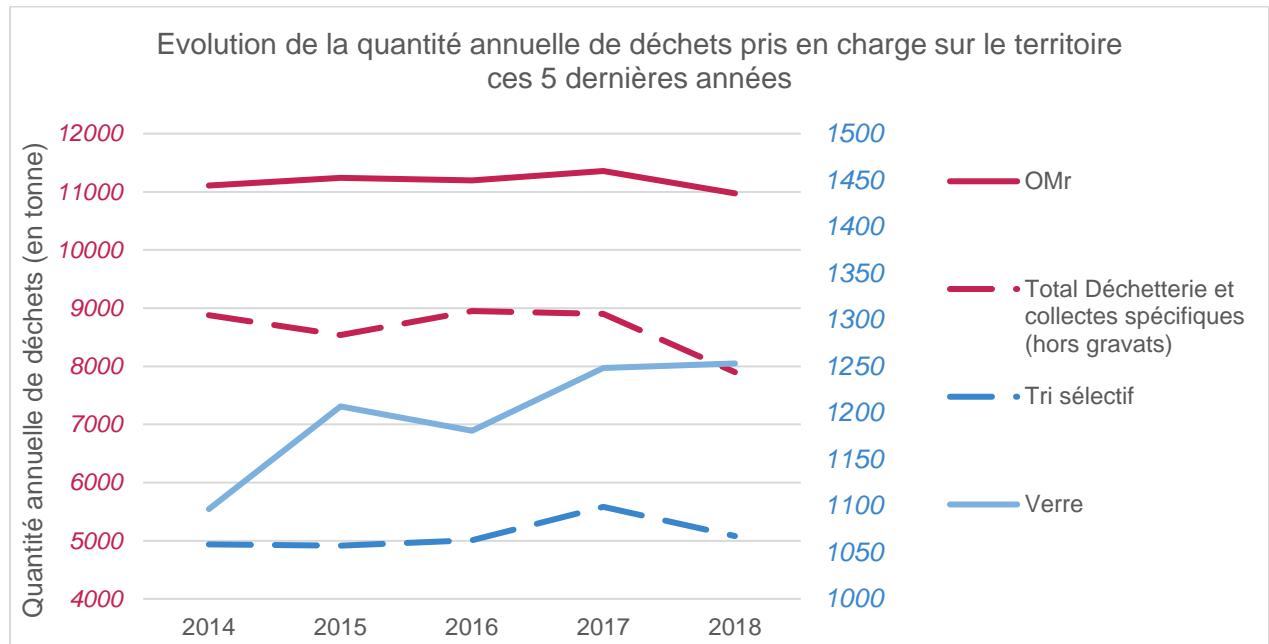
Les graphiques suivants représentent la répartition des tonnages en fonction des flux, ainsi que les quantités de déchets collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire (OMr, déchets recyclables et verres), selon le secteur.

RÉPARTITION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE EN 2018



B. Evolution des tonnages

Evolution de la quantité annuelle de déchets pris en charge sur l'ensemble du territoire, entre 2014 et 2018. Ces chiffres ne comprennent pas les gravats, pris en compte séparément.



➤ Commentaires sur l'évolution entre 2017 et 2018 :

La quantité de déchets collectés sur la partie Calvadosienne a légèrement baissé par rapport à 2017 (-4,42%) :

- La quantité d'Ordures Ménagères résiduelles a baissé (de 4,4%). Le fait de ne plus collecter Saint Gatien des Bois depuis le 1^{er} novembre 2018 peut contribuer à cette baisse. Cette collecte comprenant les déchets produits par les commerçants et restaurateurs, le flux peut varier plus ou moins en raison de l'affluence touristique notamment ;
- La quantité de déchets recyclable (corps creux, corps plats et verres) est également en baisse d'environ 2,6 % ;

Cette année encore, la partie Euroise du territoire a vu sa quantité de déchets très légèrement augmenté par rapport à 2017 (+0,4%) :

- La quantité d'Ordures Ménagères résiduelles a légèrement diminué (-1,12%) ;
- La quantité de déchets recyclable (corps creux, corps plats et verres) est en légère hausse (1,3 %) ;
- A noter la forte hausse des déchets verts (+7%) par rapport à 2017.

C. Comparaison avec des données départementale et nationale

Le ratio de déchets par habitant (environ 779 kg/hab_{INSEE}/an) est au-dessus des moyennes départementale et nationale. Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- le calcul du ratio, qui divise le tonnage par la population (INSEE ou DGF c'est-à-dire la population résidente à l'année + le nombre de résidences secondaires...), alors qu'il existe également un apport conséquent des activités économiques et un afflux important de touristes de passage toute l'année (touristes produisant majoritairement des ordures ménagères, que l'on retrouve aussi dans les déchets de voirie) ;
- le tonnage d'ordures résiduelles pris pour les calculs correspond à la quantité totale incinérée, ce qui comprend les déchets municipaux (déchets de voirie, de marchés...) ;
- la région de Normandie constate une production par habitant de déchets verts nettement supérieure à la moyenne nationale (128kg/an/hab_{INSEE} contre 54kg/an/hab_{INSEE} pour les déchets verts collectés en déchèterie par exemple en 2014).

Indicateurs Contractuels

1. ELEMENTS CONTRACTUELS

Pour la partie Euroise, la collecte est assurée en régie, alors que le transfert, le transport et le traitement sont délégués depuis 2005 au syndicat de traitement SDOMODE, qui a pris également la compétence liée à la gestion de la déchetterie de Beuzeville depuis le 01/01/2017.

Pour la partie Calvadosienne du territoire, la compétence est assurée en prestation de service. La plupart des contrats ont été signés en novembre 2012, pour une durée maximale de 6 ans, soit jusqu'à fin octobre 2018. De nouveaux contrats ont donc été établis à partir du 1^{er} novembre 2018. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des contrats de prestation de service en cours en 2018.

	Type de déchet	Contrats échus fin 2018		Contrat en cours fin 2018	
		Prestataire	Période	Prestataire	Période
Collecte	OM Résiduelle	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2024
	Collecte Sélective	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2024
	Autres collectes	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2024
	Déchèterie	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2021
Transport	OM Résiduelle	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2024
	Collecte Sélective	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2024
	Déchèterie	COVED	11/2012-10/2018	COVED	11/2018-10/2021
Traitement	Tri (hors verre)	COVED	11/2012-10/2018	IPODEC	11/2018-10/2020
	OM Résiduelle	OREADE	11/2017-10/2018	OREADE	11/2018-10/2020
	Encombrants	SUEZ RV	11/2017-10/2018	VAL ESTUAIRE	11/2018-10/2020
	Déchets Verts	VALNOR	11/2016-10/2018	SDOMODE	11/2018-10/2020
	Bois	VALNOR	11/2016-10/2018	VALNOR	11/2018-10/2020
	Gravats	COVED	11/2016-10/2018	OURRY	11/2018-10/2020
	Déchets Diffus Spécifiques	SEDIBEX	01/2018-10/2018	TRIADIS	11/2018-10/2020
	Reprise ferraille	Atlantic Metal	11/2012-10/2018	UNIFER	11/2018-10/2021
	Huiles alimentaires	/	/	MJR Négoce	01/2016-12/2019

La collectivité a contractualisé avec divers éco-organismes, gérant chacun un type de déchet particulier. Certains organismes gèrent l'enlèvement et le traitement (Corepile, Ecosystèmes, Recylum), d'autres participent financièrement via le versement d'une somme proportionnelle au tonnage recyclé (CITEO...). La liste des éco-organismes et des déchets correspondants est présentée ci-dessous :

TYPE DE DECHET	ECO-ORGANISME
Emballages ménagers (hors verre)	CITEO
Papiers	CITEO
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)	ECO SYSTEMES
Piles et accumulateurs	COREPILE
Ampoules et néons	RECYLUM
Textiles, Linges de maison et Chaussures usagés	ECO-TLC

Les matériaux issus du tri des déchets recyclables sont repris par des entreprises afin de les recycler. Les différents repreneurs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Tous les contrats de reprise ont débuté au 1^{er} janvier 2018, les anciens étant arrivés à échéance.

Type de déchet	Prestataire	Début	Durée et modalités
Papiers recyclables 1.11	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Acier	ARCELOR MITTAL	01/2018	5 ans
Aluminium	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Plastiques (PET/PEHD)	COVED	01/2018	2 ans reconductibles 1 x 2 ans
Papiers-Cartons Complexés	COVED	01/2018	2 ans reconductibles 1 x 2 ans
Papiers-Cartons Non Complexés	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Verre	OI-MANUFACTURING	01/2018	5 ans

2. OPTIMISATION DU SERVICE

La collectivité a pour objectif l'optimisation du service apporté aux habitants dans le but de satisfaire au mieux les besoins de chacun tout en maîtrisant les coûts. A ce titre, en 2012, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur a fait réaliser une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers par le bureau d'études EF-Etudes. A l'issue des observations menées, plusieurs leviers à analyser ont été identifiés (sur la partie Calvadosienne du territoire) :

- Optimisation des collectes par la conteneurisation ;
- Optimisation des temps de collecte par la mise en place de points de regroupement ;
- Diminution des fréquences de collecte et refonte des circuits actuels ;
- Collecte en monoflux des Emballages, Journaux, Magazines en porte à porte une fois toutes les 2 semaines ;
- Amélioration des performances de tri ;
- Plan de communication ;
- Mise aux normes de la déchèterie ;
- Renforcement du compostage individuel ;
- Mise en place d'une redevance incitative.

Pour faire suite à cette étude, le service de gestion des déchets ménagers a entamé une réflexion approfondie sur les axes de progression à développer :

- Rénovation de la déchèterie de Honfleur à l'étude ;
- Développement du compostage individuel (66 composteurs ont été vendus aux usagers du territoire en 2018) ;
- Renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire (la totalité du parc a été renouvelé fin 2018) ;
- Mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques pour améliorer les performances de tri (rendue possible par le changement de centre de tri en novembre 2018).

Indicateurs financiers

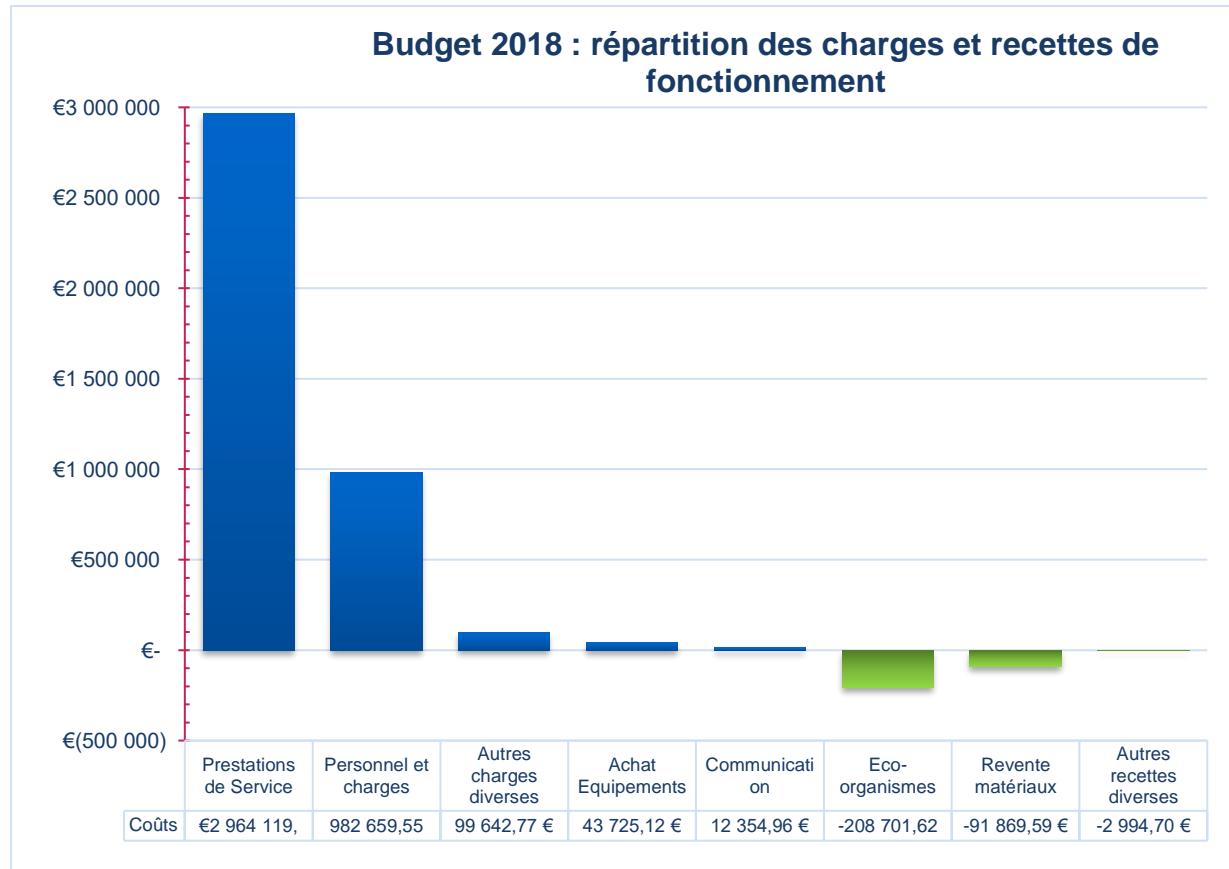


1. BILAN DES COUTS ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de l'année 2018 est positif à hauteur de 362 405 €. En cumulé (c'est-à-dire avec reprise du résultat de l'année passée), le résultat de fonctionnement s'établit à 1 730 232 €.

	BUDGÉTÉ	RÉALISÉ	RÉALISATION
Dépenses <i>(hors virements section d'investissement et dépenses imprévues)</i>	4 248 849 €	4 102 502 €	96,6 %
Recettes <i>(hors résultat reporté)</i>	4 552 075 €	4 464 907 €	98,1 %
Résultat de fonctionnement	/	362 405 €	/

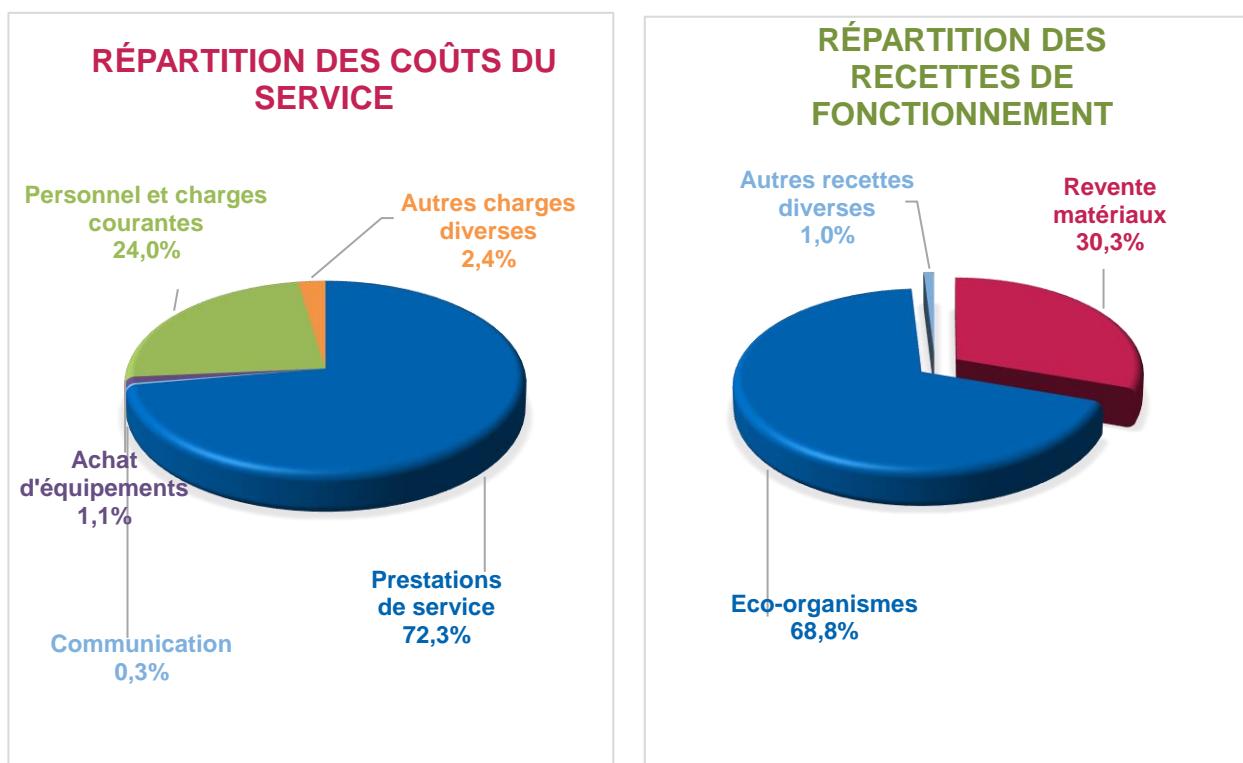
En dépenses, les réalisations sont très légèrement inférieures aux prévisions. Cela peut s'expliquer par la fluctuation des tonnages, les révisions appliquées aux marchés de plusieurs prestations... En recettes, les réalisations sont globalement en adéquations avec les prévisions.



Le détail des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement, ainsi que les modes de financement sont présentés ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement	
Prestations de Service	2 964 120 €
Communication	12 355 €
Achat Equipements	43 725 €
Personnel et frais de fonctionnement	982 660 €
Autres charges diverses	99 643 €
Sous Total Dépenses	4 102 502 €

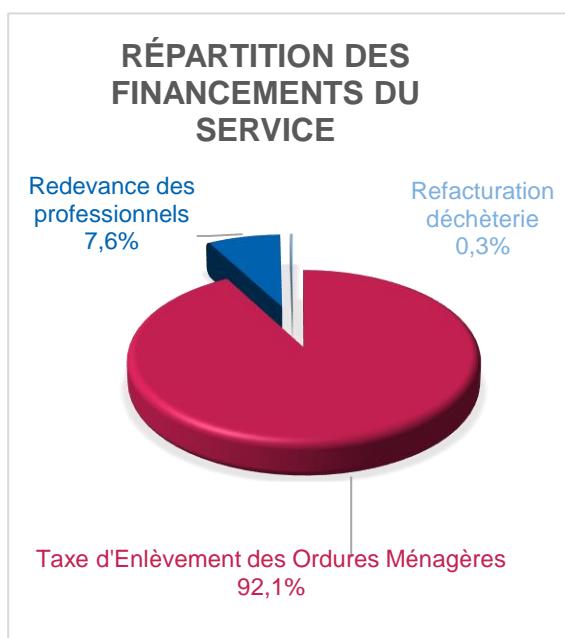
Recettes de Fonctionnement	
Revente de matériaux	91 870 €
Recettes organismes	208 702 €
Autres recettes diverses	2 995 €
Refacturation Déchèterie	10 704 €
Recette interne (TEOM)	3 684 019 €
Redevances professionnelles	305 962 €
Refacturation des communes hors territoire	160 656 €
Sous Total Recettes	4 464 907 €



2. MODALITE DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de l'élimination des déchets est assuré principalement par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables en appliquant le taux voté par la Collectivité, sur la valeur du foncier bâti des bâtiments redevables.

Deux autres modes de financement sont assurés : d'une part la **refacturation des apports des professionnels en déchetterie**, et d'autre part, la **redevance spéciale** (appliquée sur la partie Calvadosienne du territoire). Celle-ci correspond au paiement de la prestation de collecte et de traitement des déchets effectuée par la collectivité pour les producteurs non ménagers (professionnels).



A. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le zonage des communes dépend du service rendu. Les taux TEOM sont calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :

$$\text{TEOM perçue} = \text{Bases d'imposition} \times \text{Taux de TEOM}$$

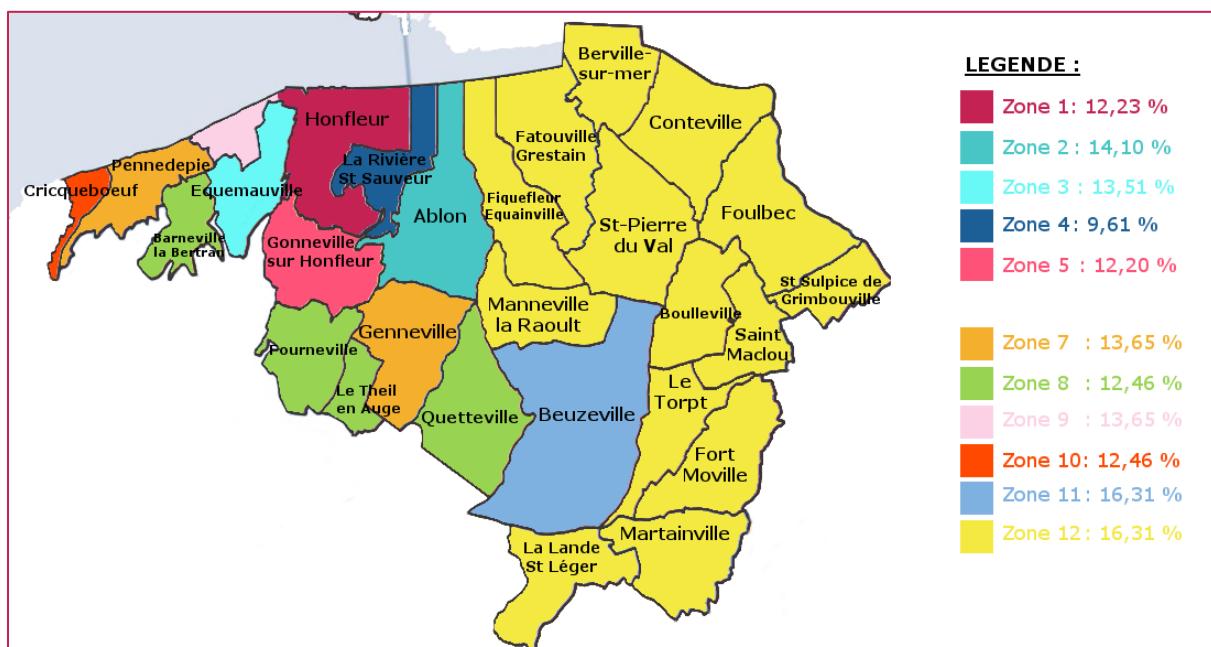


Figure 5 : Carte de répartition des communes en fonction des taux de TEOM

B. La Redevance Spéciale

En plus des déchets produits par les ménages, la Collectivité a fait le choix de prendre en charge les déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières » [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales].

Le financement de l'élimination de ces déchets se fait via la **Redevance Spéciale** pour la partie Calvadosienne. Le service est facturé sur la base des coûts réellement engagés par la collectivité afin de réaliser les étapes de collecte, de transport et de traitement nécessaires à l'élimination des déchets des professionnels. En 2018, environ 270 professionnels étaient assujettis à la redevance spéciale.

La facturation du service différencie :

- ✓ **une part fixe** dont le coût est lié à la fréquence de collecte hebdomadaire effectuée dans la zone. Cette partie fixe correspond à la mise en place du service.

Part fixe = nombre de collectes hebdomadaires x coût de collecte

- ✓ **une partie variable** fonction du volume de collecte disponible pour les déchets résiduels. Cette partie variable est donc directement liée à la production de déchets.

Part variable = Volume x nb de collectes totales x prix au litre

Redevance spéciale
=
part fixe + part variable

Un forfait est quant à lui appliqué pour les producteurs de moins de 100 litres hebdomadaires.

Afin de donner un aspect incitatif et d'encourager le tri sélectif des déchets, la redevance spéciale n'intègre pas le coût de collecte et de traitement des déchets d'emballages recyclables.

Les tarifs de redevance pour l'année 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tarifs 2018	
Part fixe	108 € / an / tournée en semaine
	162 € / an / tournée du dimanche
Part variable	0,0212 € / litre
Part forfaitaire	170 € / an

Les montants totaux perçus pour 2018 sont présentés dans ce tableau :

Budget 2018	Montant
Montant RS facturé	305 962 €
Annulation de titres	2 596 €
Recette totale	303 366 €

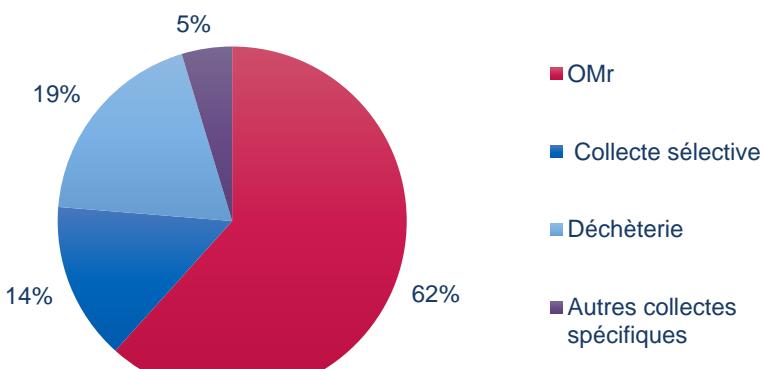
3. DONNEES FINANCIERES PAR TYPOLOGIE DE DECHETS

Le tableau suivant détaille les charges et recettes (en € TTC) pour chaque type de collecte. Nous distinguons le « coût complet » correspondant à l'ensemble des charges, du « coût aidé » qui prend en compte les produits éventuels (ventes de matériaux, soutiens d'éco-organismes...).

2018	OMr	Sélectif	Déchèterie	Collectes spécifiques*
Charges totales (coût complet)	2 496 616	591 393 €	770 576 €	189 210 €
Recettes (hors financements)	163 312 €	241 333 €	56 527 €	13 754 €
COUT AIDE (TTC)	2 333 304 €	350 060 €	714 049 €	175 456 €
COUT AIDE A LA TONNE (TTC)	212,64 €	132,50 €	73 €	NC
COUT AIDE A L'HABITANT (TTC)	70,9 € / hab	10,6 € / hab	1,2 € / hab	5,3 € / hab

* A noter que les collectes spécifiques n'incluent pas la collecte des encombrants de la partie Euroise du territoire, par manque d'information concernant le tonnage collecté en porte-à-porte

Répartition des coûts complets en fonction des flux



GLOSSAIRE

❖ ABREVIATIONS

A.V. : Apport Volontaire

PàP : Porte-à-porte

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

C.C.P.H.B. : Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

C.S.D.U. : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

D.E.E.E. ou D.3.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

E.L.A. : Emballages de Liquide Alimentaire

E.M.R. : Emballage Ménager Recyclable

F.C.T.V.A. : Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

I.N.S.E.E. : Institut National des Statistique et d'Etudes Economiques

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

O.M.r. : Ordures Ménagères résiduelles

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Poly Ethylène Téréphthalate

R.S.O.M. : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

❖ DEFINITIONS

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

Ils regroupent les déchets collectés et traités par les collectivités locales, qu'il s'agisse des déchets produits par les ménages, y compris les déchets "occasionnels" (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage) ou des déchets industriels banals, à savoir ceux produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service. La quantité annuelle de "déchets ménagers et assimilés" produite en France est évaluée à 29,5 millions de tonnes.

Déchets ultimes :

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux". Source : *Loi du 13 juillet 1992 (modifiant la loi de juillet 1975)*.

L'interprétation de cette définition a été précisée pour les déchets ménagers par la circulaire du 28/04/98, émanant du Ministère en charge de l'environnement et relative à la réorientation des plans départementaux. En pages 12 et 13, la circulaire redéfinit la notion de déchets ultimes.

Les déchets ultimes sont les déchets dont on a extrait la part récupérable ainsi que divers éléments polluants : piles et accumulateurs, etc. Ils sont la conséquence des objectifs définis en concertation par les concepteurs de plans "avec une forte implication des communes et de l'ensemble des partenaires socio-économiques". Cette notion est évolutive. Depuis juillet 2002, seul le déchet ultime peut être mis en décharge

Eco-Organismes :

Structures agréées par les pouvoirs publics afin de soutenir la mise en place de filière pour les déchets selon leur nature. Liste des éco-organismes avec lesquels la Communauté de Communes est en lien :

- CITEO : Pour les emballages ménagers et les papiers ;
- Recylum : Pour les lampes usagées ;
- Corepile : Pour les piles ;
- EcoSystème : Pour les équipements électriques et électroniques ;
- EcoTLC : Pour les textiles, linges et chaussures.

Recyclage :

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

Valorisation :

Mode d'exploitation des déchets qui vise à les transformer afin de les réintroduire dans le circuit économique. Le terme générique intègre le réemploi, la réutilisation, le recyclage, le compostage, la régénération et la valorisation énergétique des déchets. On distingue :

- Valorisation matière sous forme de matériau ou d'objets réutilisables ou ré-employables
- Valorisation biologique sous forme de substrat utile à l'agriculture, obtenu par fermentation
- Valorisation énergétique sous forme d'énergie (électricité ou chaleur).

Compostage :

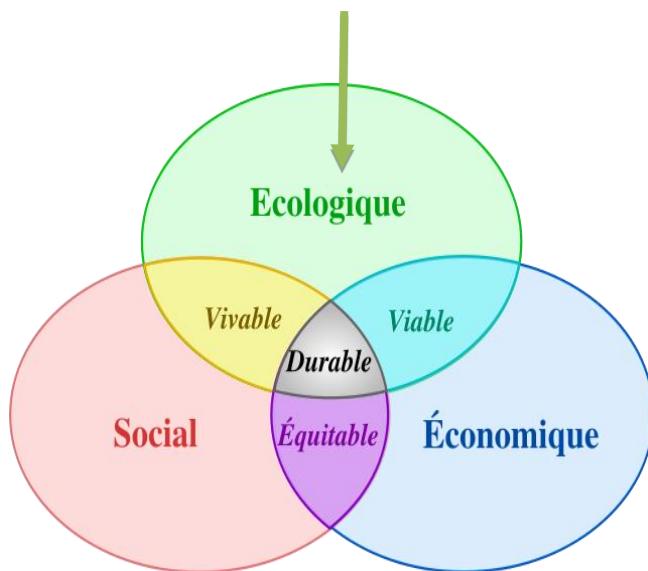
Transformation, en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par des micro-organismes en un produit comparable à l'humus utile en agriculture et en jardinage, le compost. On distingue le compostage individuel (réalisé par les ménages) du compostage de proximité réalisé dans des installations simples et du compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.



Recyclage / Valorisation
Economie des ressources naturelles
Diminution de la mise en décharge
Préservation de l'Environnement



Création d'emplois
Participation à l'effort collectif de
toutes les classes sociales

Vente des matériaux
Développement industriel et
commercial
Création d'emplois

